

Communiqué

Animations hivernales

Lausanne: animations hivernales, terrasses et chalets

Pour cet hiver, Lausanne souhaite offrir des animations hivernales de qualité à la population lausannoise et aux touristes de passage tout en tenant compte des intérêts de ses commerces et lieux de restauration établis. En plus des différents marchés de Noël, les terrasses des établissements pourront être aménagées et offrir aux passants des lieux chaleureux, propices à la flânerie commerciale.

Suite aux revendications des exploitants d'établissements lausannois, au travers de leur faïtière GastroLausanne et de l'association «Qui va payer l'addition?», et après un état des lieux de la situation, la Ville de Lausanne a convenu avec les organisateurs de «Bô Noël» et du marché de Noël des Portes Saint-François un rééquilibrage notamment en termes d'horaires, de points de vente de restauration/bar et d'animations. En parallèle, la Commune a décidé d'offrir la possibilité pour les établissements de jour d'installer des structures légères sur leur terrasse afin d'accueillir leur clientèle dans un décor hivernal.

Pour leur édition 2023, tant «Bô Noël» que le marché de Noël des Portes Saint-François se dérouleront du 21 novembre au 31 décembre 2023. Les horaires resteront étendus jusqu'au 24 décembre mais seront limités à 20h durant la semaine du 26 au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des animations et des stands. La diffusion de musique sera, quant à elle, uniquement possible pour les animations, à l'exception de quelques soirées spécifiques sur les stands dont les six soirs de nocturnes notamment. S'agissant de la composition des marchés, le nombre total de points de restauration/bar a été réduit de 25% et les dispositions de la CCNT y seront appliqués. Le nombre d'exposants sera augmenté de 15% en comparaison avec l'année 2022. Dans cette même optique, la manifestation «Bô Nouvel An» n'aura pas lieu et aucune Silent Disco en plein air ne se déroulera au centre-ville pour le passage à la nouvelle année afin de ne pas prêter les discothèques et bars.

En parallèle, les établissements de jour au bénéfice d'une terrasse annuelle auront la possibilité d'installer un couvert à l'extérieur du 1^{er} décembre 2023 au 29 février 2024, moyennant autorisation. Tant des chalets fermés que des couverts pourront être autorisés pour autant que les fumeurs puissent toujours être accueillis sur le périmètre de la terrasse concernée. Un soin particulier s'agissant des matériaux utilisés sera demandé et seuls les chauffages à bois/pellets pourront être autorisés.

Enfin, les nocturnes vespérales se dérouleront les 15, 18, 19, 20, 21 et 22 décembre 2023. A cette occasion, les établissements publics et les marchés de Noël auront la possibilité d'effectuer des demandes pour animer musicalement les rues et les terrasses de la ville afin d'offrir aux Lausannoises et Lausannois de belles festivités. Comme depuis 1904, le traditionnel embrasement de la Cathédrale par les Amis de la Cité aura lieu le 31 décembre à minuit.

La Municipalité de Lausanne

Plus de renseignements sur les structures hivernales des terrasses:

www.lausanne.ch/prestations/economie/Structures-hivernales-terrasses.html

Plus de renseignements sur le Bô Noël: www.bo-noel.ch/

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la Sécurité et de l'économie, tél. + 41 79 964 27 39**
- **Alexandre Belet, président de GastroLausanne, tél. +41 79 628 72 14**
- **Laurent Décrevel, président de Qui va payer l'addition? tél. +41 79 211 52 30**
- **Florian Schmied, responsable de Bô Noël, tél +41 78 787 02 02**

Lausanne, le 27 octobre 2023